Tribunal administratif de Marseille B

### 3ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/10/2024

Page: 1/3

Date: 07/10/2024

tenue sous la présidence de Monsieur GONNEAU, assisté(e) de Madame SIMERAY et Madame DEVICTOR, Conseillères En présence de Madame GIOCANTI, Rapporteure publique Madame MARTINEZ, Greffière

#### 09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2407499	RAPPORTEUR:	Monsieur Pierre-Yves GONNEAU		
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 18 juin 2024 par laquelle le préfet des Bouches le territoire.	s-du-Rhône a rejeté l	la demande de titre de séjour de la requérante et l'a obligée à quitter		
	Nom des parties	Représentants	s des parties		
Demandeur	Madame G	Maître COSMA N	Marie (Cour)		
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE				
02)	DOSSIER N° 2407502	RAPPORTEUR:	Monsieur Pierre-Yves GONNEAU		
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 18 juin 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire				
	Nom des parties	Représentants	s des parties		
	Nom des parties Monsieur T	Représentants Maître COSMA M	•		
Demandeur	-	-	•		
Demandeur Défendeur	Monsieur T	-	•		
Demandeur Défendeur 03)	Monsieur T  PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE  DOSSIER N° 2407498  Annuler la décision du 26 janvier 2024 par laquelle le préfet des Boucl	Maître COSMA M	Marie (Cour)  Monsieur Pierre-Yves GONNEAU		
Demandeur Défendeur 03) Titre de l'affaire	Monsieur T  PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE  DOSSIER N° 2407498	Maître COSMA M	Marie (Cour)  Monsieur Pierre-Yves GONNEAU  eté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le		
Demandeur Défendeur 03) Titre de l'affaire	Monsieur T  PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE  DOSSIER N° 2407498  Annuler la décision du 26 janvier 2024 par laquelle le préfet des Boucl territoire.	Maître COSMA M  RAPPORTEUR:  hes-du-Rhône a reje	Marie (Cour)  Monsieur Pierre-Yves GONNEAU  eté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le s des parties		
Demandeur Défendeur 03) Titre de l'affaire Demandeur	Monsieur T PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE  DOSSIER N° 2407498  Annuler la décision du 26 janvier 2024 par laquelle le préfet des Bouchterritoire. Nom des parties	Maître COSMA M  RAPPORTEUR:  hes-du-Rhône a reje  Représentants	Marie (Cour)  Monsieur Pierre-Yves GONNEAU  eté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le s des parties		

Tribunal administratif de Marseille B

## 3ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/10/2024

Page : 2 / 3

Date: 07/10/2024

### 09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2407495	RAPPORTEUR:	Monsieur Pierre-Yves GONNEAU		
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 28 mai 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.				
	Nom des parties	Représentants	des parties		
Demandeur	Monsieur F	SELARL CARLINI & ASSOCIES (Cour)			
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE				
05)	DOSSIER N° 2407492	RAPPORTEUR:	Monsieur Pierre-Yves GONNEAU		
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 02 juillet 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le				
	territoire. Nom des parties	Représentants	des parties		
Demandeur	Monsieur B	Maître VINCENS	INI Jean-Christophe		
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE				
06)	DOSSIER N° 2407493	RAPPORTEUR:	Monsieur Pierre-Yves GONNEAU		
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 24 août 2023 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le				
	territoire. Nom des parties	Représentants	des parties		
Demandeur	Monsieur D	<u>-</u>	AYE YOUNSA Issaka (Cour)		
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE				
07)	DOSSIER N° 2407496	RAPPORTEUR:	Monsieur Pierre-Yves GONNEAU		
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 17 juin 2024 par laquelle le préfet de territoire.	des Bouches-du-Rhône a rejeté l	a demande de titre de séjour de la requérante et l'a obligée à quitter		
	Nom des parties	Représentants	des parties		
Demandeur	Madame E	Maître BTIHADI I	Hakim (Cour)		
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE				

Tribunal administratif de Marseille B

# 3ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 24/10/2024

Page: 3/3

Date: 07/10/2024

### 09 heures 00

08)	DOSSIER N° 2407505	RAPPORTEUR:	Monsieur Pierre-Yves GONNEAU			
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 09 juillet 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour de la requérante et l'a obligée à quitter le territoire.					
	Nom des parties	Représentants	Représentants des parties			
Demandeur	Madame N	Maître GONIDEO	C Julie (Cour)			
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE					
09)	DOSSIER N° 2407506	RAPPORTEUR:	Monsieur Pierre-Yves GONNEAU			
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 09 juillet 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.					
	Nom des parties	Représentants	des parties			
Demandeur	Monsieur B	BOCHNAKIAN &	LARRIEU-SANS (Cour)			
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE					
10)	DOSSIER N° 2407507	RAPPORTEUR:	Monsieur Pierre-Yves GONNEAU			
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 16 avril 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le					
	territoire. Nom des parties	Représentants	des parties			
Demandeur	Monsieur T	Maître HOSSAN	N Lucie (Cour)			
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE					

Arrêté le 07/10/2024 Le président du tribunal